



**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
RÉHABILITATION DE LOGEMENTS - DISPOSITIFS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES 18908,15 €**

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Habitat / logement
Numéro : 2023-D-217

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre, modifiée par la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 18 908,15 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

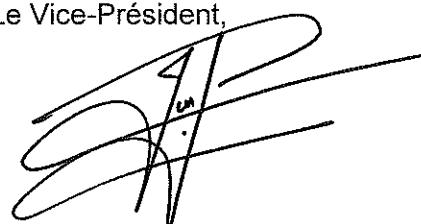
Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 ne sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de leur exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 programme 1070 PIG PLH 2020-2025.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **04 JUIL. 2023**

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le **05 JUIL. 2023**
Publié ou notifié,
Le
05 JUIL. 2023

Cartouche budgétaire**Décision n°**

Budget	Code opération	Libellé opération	Montant opération (A)	Montants déjà réalisés (mandatés + ENS) (B)	Solde disponible (C = A-B)	Montant proposé (D)	Solde disponible après proposition (E= C-D)
				+ ENS			
BP	1070 / 10202103	PIG OPAH RU 2021-2025	2 060 000,00 €	621 132,47 €	1 438 867,53 €	18 908,15 €	1 419 959,39 €

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016010970	27 884,06 €	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010963	5 708,00 €		570,80 €	Autonomie de la personne
016010971	28 934,98 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010928	3 380,00 €		338,00 €	Autonomie de la
016010966	35 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010954	35 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010969	25 471,41 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010961	20 208,21 €		2 000,00 €	Travaux sortie précarité énergétique
016010925	33 595,96 €		2 000,00 €	Travaux sortie
016010972	10 539,18 €		1 053,92 €	Autonomie de la
016010839	35 000,00 €		2 000,00 €	Travaux sortie
016010948	6 583,07 €		658,31 €	Autonomie de la
016010947	2 871,20 €		287,12 €	Autonomie de la personne
TOTAL	270 176,07 €		18 908,15 €	